

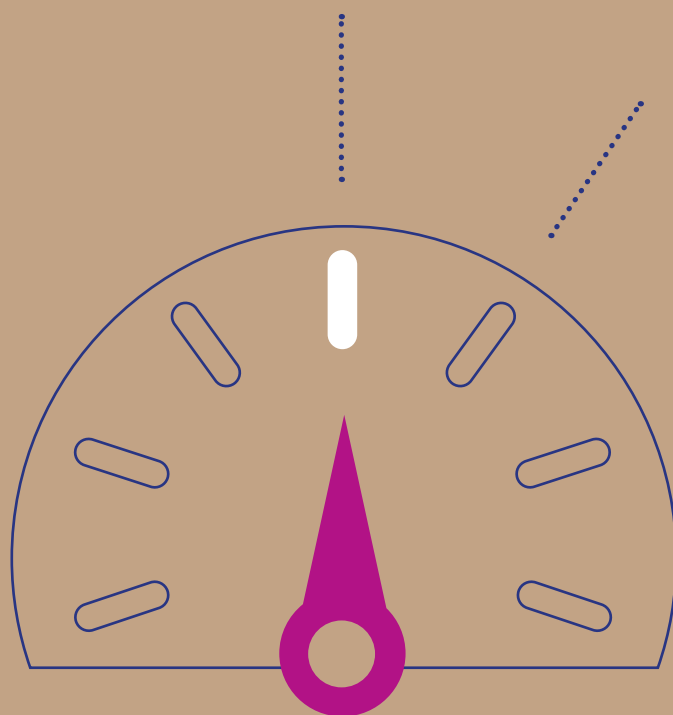
BAROMÈTRE 2026 DES POSTES FONJEP

DONNÉES 2025

SOUTENIR
LES PROJETS
ASSOCIATIFS

CONTRIBUER
AUX DYNAMIQUES
TERRITORIALES

ACCOMPAGNER
LES POLITIQUES
PUBLIQUES





SOMMAIRE

Éditorial de Marina Ferrari , ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative	1
Le Fonjep : vocation, fonctionnement, missions, moyens	2
Le mot de Patrick Chenu , président du Fonjep	3
Chiffres clés 2025	4
Les postes Fonjep soutiennent les projets associatifs	7
Un appui au développement du projet associatif	9
Un rôle structurant dans les équipes salariées et bénévoles	9
Des compétences utiles à la professionnalisation des associations	11
Un financement indispensable à l'équilibre budgétaire des associations	12
Évolution sur 4 ans des associations bénéficiaires de postes fonjep	13
Les postes Fonjep contribuent aux dynamiques territoriales	15
Un soutien à la vitalité associative de proximité	16
Des réponses aux besoins de la population	16
Une contribution à l'égalité territoriale	18
Une répartition des postes sur l'ensemble du territoire	20
Les postes Fonjep, leviers des politiques publiques	21
Un dispositif qui s'adapte aux grandes orientations nationales	22
Un engagement pour la professionnalisation et l'innovation	24
Une aide ciblée, contrôlée et évaluée	24
57 973 296 € de subventions versées aux associations en 2025	25
Les 3 principales ressources qui cofinancent la subvention « poste Fonjep »	26
Cartographie dynamique des postes	27
Méthodologie de collecte et d'analyse de données	28
Glossaire des sigles	29



ÉDITORIAL

Marina Ferrari, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Depuis 1964, le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) incarne un modèle de cogestion unique, s'imposant comme un outil de politique publique aussi singulier que pertinent. Au sein de cette instance, l'État, les collectivités territoriales et les associations s'unissent et s'engagent d'une seule voix au service de la vie associative. Cette singularité repose également sur une forte logique d'interministérialité. Si les contributions proviennent en grande majorité du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, de nombreux autres ministères comme le ministère de l'Aménagement du territoire, le ministère de la Ruralité et de la Ville, le ministère du Travail et des Solidarités, le ministère de la Culture, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, mobilisent également le Fonjep pour déployer leurs politiques publiques sectorielles.

Leviers essentiels du secteur, les «postes Fonjep» soutiennent directement la rémunération de personnels qualifiés. Ils participent ainsi activement à la structuration du tissu associatif et au renforcement de la qualité des actions subventionnées par l'État, à tous les échelons territoriaux. Attribuée pour une durée de trois ans et renouvelable deux fois, cette aide offre en outre une visibilité et une stabilité indispensables aux acteurs associatifs.

Depuis trois ans, le Baromètre des postes Fonjep permet d'affiner l'analyse et la trajectoire de cette politique publique. En 2025, ce sont ainsi 8 642 postes qui ont bénéficié à 5 244 associations. Représentant en moyenne 15,6 % du salaire chargé, ces aides ciblent prioritairement le cœur de notre tissu associatif : 69 % des structures

bénéficiaires comptent moins de 10 salariés, et 71 % d'entre elles déploient leur action à l'échelle locale. Ces données chiffrées confirment la vocation profonde du Fonjep : soutenir les petites structures et irriguer les territoires au plus près des besoins des citoyens. Elles mettent également en lumière une formidable dynamique d'engagement, puisque le nombre moyen de bénévoles au sein de ces associations a plus que triplé en quatre ans.

Dans un contexte budgétaire particulièrement exigeant, le Gouvernement a fait le choix fort, en 2024, 2025 et de nouveau en 2026, de sanctuariser les crédits dédiés au financement des subventions Fonjep pour la grande majorité des dispositifs. En 2025, l'engagement de l'État s'est ainsi élevé à 71 millions d'euros.

L'année 2025 a également été marquée par le contrôle du Fonjep par la Cour des comptes. Cet audit constitue une opportunité précieuse pour moderniser la structure et la porter pleinement à la hauteur des exigences du mandat de comptable public qui lui est confié. Ce défi d'envergure mobilisera toute l'énergie de la gouvernance et des équipes du Fonjep dans les mois à venir.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels qui, au niveau national comme local, s'impliquent au quotidien dans la réussite des dispositifs portés par le Fonjep. Votre engagement fait vivre un partenariat exemplaire entre l'État et le monde associatif, une alliance que les défis contemporains rendent plus que jamais indispensable.

Le Fonjep : vocation, fonctionnement, missions, moyens

Objet

Gestion de fonds publics

Procéder, pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, au versement de subventions aux associations.

Soutien à la vie associative

Participer au développement de la vie associative et contribuer à sa promotion.

Gouvernance

Un mode de fonctionnement unique : la cogestion

Le Fonjep est une association dont le fonctionnement est cogéré par les représentants des institutions (État, collectivités) et les représentants des associations, qui ont un nombre de voix égal dans les instances.

Missions



Postes Fonjep

Le Fonjep reverse aux associations bénéficiaires les subventions « postes Fonjep » octroyées par les ministères et les collectivités.



Solidarité internationale

Le Fonjep assure la gestion opérationnelle des dispositifs de volontariat international, et projets de jeunes.



Pôle archives Pajep

Le Fonjep assure la gestion et l'animation du pôle. L'objectif : sauvegarder et valoriser la mémoire des associations de jeunesse et d'éducation populaire.



Recherche action et prospective

Le Fonjep accompagne les réflexions des associations de jeunesse et d'éducation populaire et des pouvoirs publics sur les grands enjeux et les transformations de demain.

Voir détails p.26

Moyens



Subventions des ministères et collectivités pour lesquels le Fonjep assure ces missions



Cotisations des adhérents du Fonjep et fonds propres



Subvention de la DJEPVA



Moyens humains et matériels des membres du Pajep.



Le Fonjep, un écosystème de coopération au service de l'intérêt général

Patrick Chenu, président du Fonjep

Au cœur d'un paysage associatif en profonde mutation, le baromètre 2026 nous offre bien plus qu'une simple photographie statistique. Il nous permet de « prendre le pouls » du tissu associatif et d'analyser la portée du dispositif des « postes Fonjep ». Il est le reflet de ce qu'est notre association : un espace de coopération unique en France où l'État, les collectivités territoriales et le monde associatif coconstruisent et accompagnent l'efficacité des politiques publiques.

Au-delà de son rôle principal de gestion et versement de subventions publiques, notre association est un pivot stratégique. Nous gérons les postes Fonjep pour le compte de six ministères et agences centrales, de la DJEPVA à la Culture, en passant par la Cohésion sociale, la politique de ville, les Affaires étrangères ou l'Agence française de développement. Cette capacité à promouvoir le lien entre l'interministériel et l'interassociatif transforme une « gestion de flux » en un levier opérationnel au service de l'intérêt général.

Ce baromètre est le fruit d'une observation partagée. Il s'inscrit dans notre mission de « pôle de ressources » dépositaire d'une connaissance qui se construit et s'enrichit en assurant le versement des aides pour 5 200 associations employeuses, mais aussi en menant des travaux de recherche-action avec associations, pouvoirs publics et laboratoires de recherche pour accompagner le développement des projets associatifs. Cette connaissance c'est aussi celle que portent dans nos instances les têtes de réseaux associatifs nationaux de jeunesse et d'éducation populaire et le collège institutionnel qui finance le dispositif. Enfin, c'est celle de nos 13 comités régionaux et de nos délégués régionaux — qui viennent de débiter un nouveau mandat de 3 ans —. Ils ne sont pas de simples relais ; en captant la réalité vécue par les petites structures bénéficiaires des postes (dont 69 % comptent moins de 10 salariés) et en maintenant un dialogue constant avec les services déconcentrés (DRAJES, DRAC, SDJES, DREETS), les comités régionaux contribuent à affiner les diagnostics territoriaux, et donc les politiques publiques.

Fidèle à ses soixante ans d'histoire, le Fonjep poursuit sa transformation pour répondre aux nouveaux standards de l'action publique. Le passage aux conventions de mandat et le plan de modernisation que nous menons actuellement, témoignent de notre volonté de demeurer cet opérateur de confiance, ce laboratoire d'innovation sociale où le dialogue reste le principe initial à toute coopération.

Le Fonjep est, et doit rester, cette « fabrique du compromis » pour soutenir, au plus près des territoires, la vitalité démocratique portée par l'éducation populaire.



CHIFFRES CLÉS

Postes Fonjep



8 642 postes Fonjep



5 244 associations bénéficiaires



Impact territorial



71 % des associations bénéficiaires de postes Fonjep sont des associations locales. **Plus de 72 %** agissent à l'échelle départementale ou infra.

62 % des associations bénéficiaires agissent au moins en partie en quartier prioritaire politique de la ville (QPV).

34 % des associations bénéficiaires agissent au moins en partie en zones France ruralités revitalisation (ZFRR).

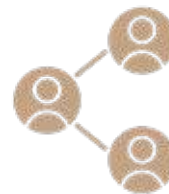
Public cible prioritaire



Près de 61 % des associations bénéficiaires ciblent tous les publics.

Près de 33 % ciblent prioritairement les moins de 25 ans.

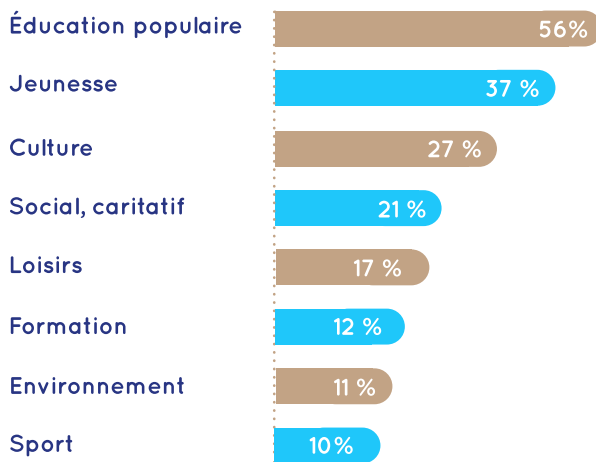
Taille des associations



69 % des postes Fonjep sont attribués à des structures de moins de 10 salariés (nombre de salariés en équivalent temps plein)

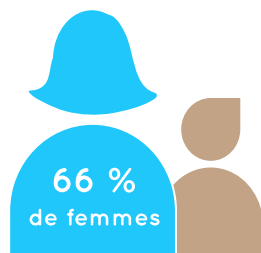


Domaines d'intervention les plus fréquemment cités par les associations



Une association peut indiquer plusieurs domaines d'intervention.

Profil du salarié type



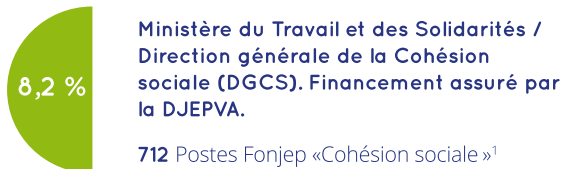
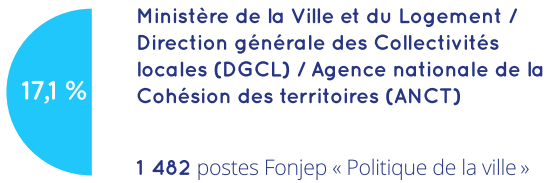
Âge moyen

● 38 ans

Niveau de formation

● Plus de la moitié possède un diplôme au moins équivalent à une Licence

Les financeurs et les types de postes



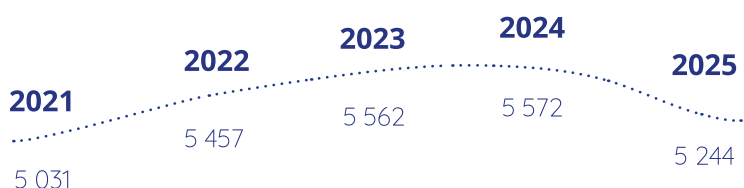
¹ Dont 58 postes affectés exceptionnellement en 2025 suite à une régularisation.

Évolution du nombre de postes Fonjep

Nombre de postes



Nombre d'associations bénéficiaires



Comment les associations peuvent-elles bénéficier d'un poste Fonjep ?

Toute association qui souhaite obtenir un poste Fonjep doit se renseigner auprès des financeurs qui définissent seuls leurs critères de sélection et d'attribution :

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative : la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), les Délégations régionales académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et les Services départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Le ministère de la Ville et du Logement : la Direction générale des Collectivités locales (DGCL) et l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), les directions régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

Le ministère de la Culture : la Direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche (DGDCER) et ses services déconcentrés.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) par le biais de l'Agence française de développement (AFD). Des appels à projets sont lancés par le Fonjep tous les 3 ans, un jury national octroie les postes Fonjep Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI). Il est composé principalement du MEAE, de l'AFD, de France Volontaires et du Fonjep.

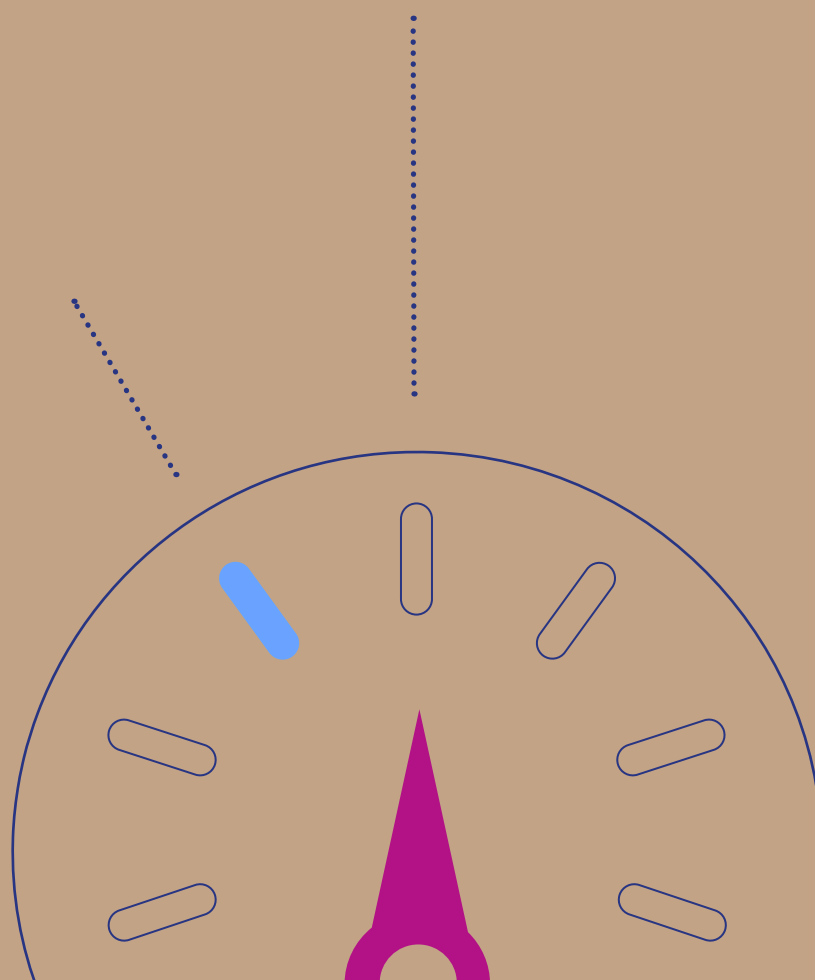
Le Fonjep redistribue les subventions « postes Fonjep » qui ont été attribuées par ces financeurs aux associations. L'aide est attribuée pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable sous certaines conditions.

Plus d'informations

Rendez-vous sur www.fonjep.org

LES POSTES FONJEP SOUTIENNENT LES PROJETS ASSOCIATIFS

**Les postes Fonjep :
un dispositif
structurant et durable
qui représente un
investissement à
long terme dans
la pérennité et le
développement des
associations.**



Les postes Fonjep à la ville et à la campagne : interviews



Amandine Aubry Delétoille,
directrice de l'association
BILB'OK,
LE VAL (Var)

Présentez-nous votre association et le territoire dans lequel vous agissez au quotidien.

BILB'OK est une association socioculturelle située en Provence Verte, dans le Var, au cœur d'un territoire rural. Nous accompagnons les jeunes, les familles et les habitants à travers des actions autour de l'engagement, de la citoyenneté, de la mobilité et du lien social. Avec 4 salariés et plus de 47 bénévoles, nous développons des projets éducatifs, culturels et solidaires qui permettent aux habitants d'être acteurs de la dynamique locale.

Donnez-nous un exemple d'action que vous menez pour renforcer le lien social ou la participation des habitants ?

Nous développons des projets construits avec les jeunes : séjours éducatifs, chantiers participatifs, actions citoyennes et événements locaux. Grâce au « Pass Engagement », les jeunes s'impliquent dans la vie associative et bénéficient d'un accompagnement vers l'autonomie, la mobilité et leurs projets personnels.

En quoi les postes Fonjep contribuent-ils à développer votre projet associatif ?

Les postes Fonjep sont essentiels pour les petites associations rurales comme la nôtre. Ils permettent de stabiliser les emplois, de structurer les projets et d'accompagner les jeunes dans la durée. Sans ce soutien, de nombreuses structures de 0 à 6 ETP rencontreraient des difficultés à maintenir leurs actions et à faire vivre l'éducation populaire en milieu rural.

Quelle est votre priorité pour les jeunes de votre territoire dans les années à venir ?

Notre priorité est de renforcer la mobilité des jeunes, lutter contre l'isolement rural et développer les actions autour de la santé mentale, de l'autonomie et de l'engagement citoyen. Nous voulons permettre à chaque jeune de devenir acteur de son territoire et de son avenir.



Lydie Quentin,
directrice de l'association
les Enfants de la Goutte D'Or
(EGDO), PARIS 18e

Présentez-nous votre association et le territoire dans lequel vous agissez au quotidien.

Fondée en 1978 par des habitants, EGDO agit à la Goutte d'Or, un quartier prioritaire de Paris marqué par d'importantes difficultés socio-économiques. À travers le sport, l'accompagnement à la scolarité et les loisirs, l'association contribue à une dynamique inter-associative forte qui soutient les parcours de vie des jeunes et des familles du territoire.

Donnez-nous un exemple d'action que vous menez pour renforcer le lien social ou la participation des habitants ?

Nous développons des actions structurantes autour de la parentalité, comme notre « Groupe paroles parents » ou nos équipes de foot féminin pour adultes. Les parents côtoient les équipes qui s'occupent aussi de leurs enfants. Nous offrons un espace de confiance, une respiration essentielle qui favorise l'entraide, la prévention et l'implication directe des habitants dans la vie de leur quartier.

En quoi les postes Fonjep contribuent-ils à développer votre projet associatif ?

Le soutien du Fonjep permet de stabiliser l'emploi qualifié, indispensable pour encadrer nos 150 bénévoles et sécuriser nos activités quotidiennes. Ce cofinancement permet de pérenniser une démarche d'éducation populaire fondée sur la co-construction avec les publics et de répondre avec agilité aux besoins réels du terrain.

Quelle est votre priorité pour les jeunes de votre territoire dans les années à venir ?

Aujourd'hui comme hier, notre priorité est de renforcer la capacité d'agir des jeunes pour qu'ils deviennent pleinement acteurs de leur vie dans une société qui change vite. Nous voulons les accompagner vers une citoyenneté responsable, leur donner les clés pour s'émanciper et oser construire leur propre chemin, au sein comme en dehors du quartier.

LES POSTES FONJEP SOUTIENNENT LES PROJETS ASSOCIATIFS

41%
des salariés en poste
Fonjep ont une mission
centrée sur l'intervention
auprès des publics

59%
de leur temps de travail
est dédié à la conduite
et à la coordination de
projets

Un appui au développement du projet associatif

.....

Le dispositif, financé par des crédits publics, est dédié à la structuration de l'emploi associatif. Il permet l'emploi ou le maintien d'un salarié permanent qualifié, capable d'encadrer des bénévoles, de conduire des projets de développement et donc de contribuer à professionnaliser et pérenniser le projet associatif.



En 2025, les salariés soutenus par un poste Fonjep consacrent en moyenne 59 % de leur temps à la conception et conduite de projets et à la coordination d'activités et d'équipes. Le reste est consacré à l'animation socioculturelle et à l'intervention directe auprès des publics (41 %).²

Cela confirme la singularité du poste Fonjep : il n'est pas un simple renfort d'activité, mais un véritable pivot stratégique. Le titulaire assure l'interface entre les bénéficiaires finaux et l'ingénierie de projet. Cette double identité assure aux associations une agilité opérationnelle qui favorise leur pérennité. L'enquête qualitative menée en 2026 auprès des associations bénéficiaires montre en effet que la moitié des titulaires remplit une mission principalement centrée sur la coordination ou direction d'actions au sein d'une association (40,5 %) ou l'accompagnement d'associations d'un réseau (9,5 %), tandis que l'autre moitié des salariés en poste Fonjep a une mission principalement centrée sur l'intervention directe auprès des publics.

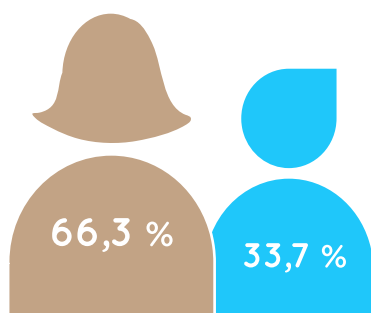
Un rôle structurant dans les équipes salariées et bénévoles

.....

Les salariés porteurs de postes Fonjep ont en moyenne 38 ans et plus de 3 ans d'ancienneté sur leur poste. Ce sont donc des personnes d'expérience. En 2025, 11,7 % des postes Fonjep sont des cadres (dont 63,3 % de femmes).

² Source : données saisies par l'association dans l'outil de gestion des postes Fonjep (voir méthodologie, page 28).

Le profil type d'un salarié porteur d'un poste Fonjep



Âge moyen

- 38 ans
- 40 ans

Ancienneté moyenne sur le poste

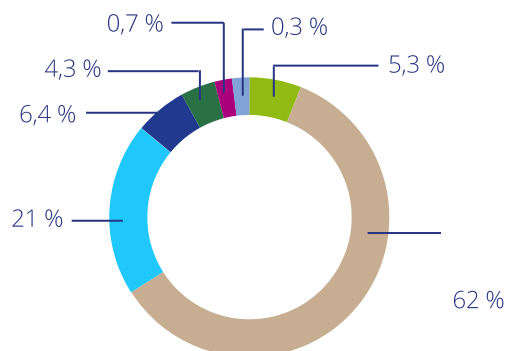
- 3 ans
- 4 ans

Le profil des titulaires témoigne d'une stabilité structurelle : l'âge moyen reste fixé à **38 ans** et la part des femmes demeure prépondérante à **66 %**. L'ancienneté sur le poste (3 ans en moyenne) confirme que le Fonjep n'est pas un dispositif de passage, mais bien un outil de pérennisation de l'emploi associatif qualifié.

Ces personnes sont majoritairement salariées par des associations employeuses de petite taille (moins de 10 salariés), mais jouent un rôle important dans l'animation des ressources bénévoles.

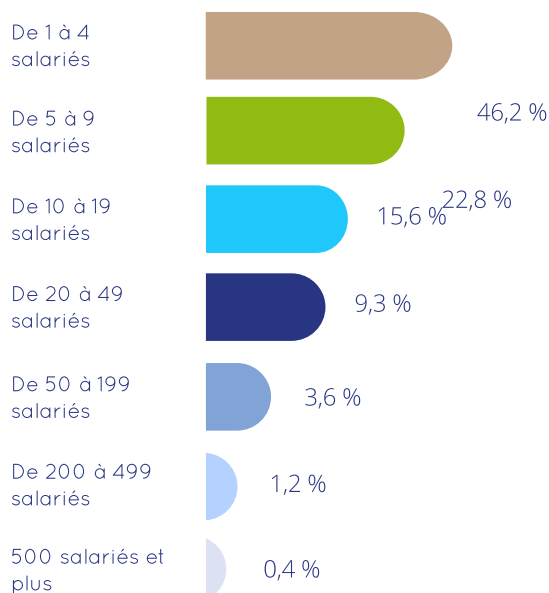
Parmi les associations bénéficiaires de postes Fonjep, **67,3 %** bénéficient de 0,5 à 1 poste Fonjep.

Nombre de postes Fonjep par association bénéficiaire en 2025



- un demi poste
 - 1 poste
 - 1,5 à 2 postes
 - 2,5 à 3 postes
 - 3,5 à 7 postes
 - 7,5 à 15 postes
 - plus de 15 postes
- 67,3 %**

Nombre de salariés³ dans les associations bénéficiaires de postes Fonjep

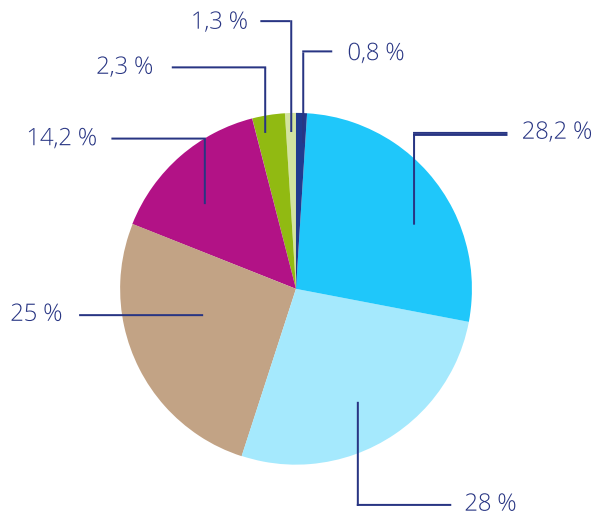
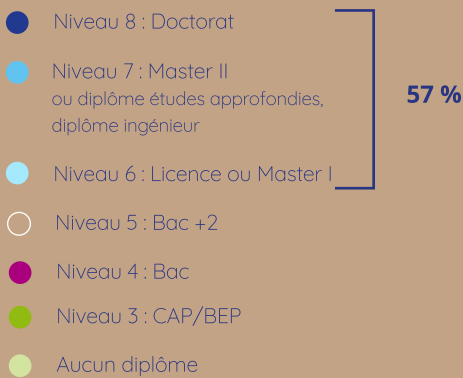


³En équivalent temps plein (le total est inférieur à 100%, car pour 0.9% des associations, l'effectif salarié n'a pu être consolidé.)

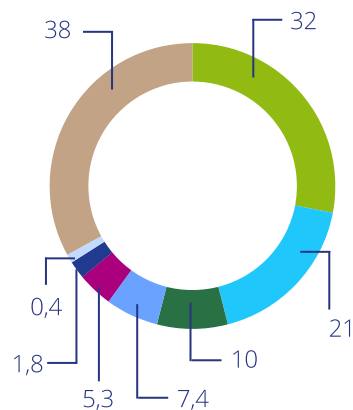
Des compétences utiles à la professionnalisation des associations

Le haut niveau de qualification des salariés est une constante du dispositif. En 2025, on observe même une très légère hausse de la qualification supérieure : **57 %** des salariés possèdent un diplôme de niveau Licence ou plus, contre 55 % en 2024. Cette expertise, partagée entre compétences « métiers » et fonctions « support » (direction, gestion de projet), est le moteur de la professionnalisation pour les structures de moins de 10 salariés qui représentent **69 %** des bénéficiaires.

Niveau de diplôme des salariés en poste Fonjep



Domaines de diplômes (en %)*



*Une personne peut avoir plusieurs diplômes, ce qui explique que le total est supérieur à 100%.



Zoom sur les ressources humaines des associations bénéficiaires

Parmi les associations bénéficiaires de postes Fonjep :

- **69 %** comptent moins de 10 salariés (en équivalent temps plein) 46 % comptent moins de 5 salariés et 23% comptent de 5 à 9 salariés.
- Mais elles mobilisent **1 373 743** bénévoles en 2025 (6 % de plus qu'en 2024).
- **50 %** comptent plus de 20 bénévoles : une médiane qui cache de grandes disparités puisque le nombre moyen de bénévoles est de 262 par association (contre 232 en 2024).

Salariés : 187 141 au total dont 8 642 FONJEP



Équivalent en ETP : **136 650**

Nombre moyen par association : **36**
Équivalent en ETP : **26**

Nombre médian par association : **7**

Bénévoles : 1 373 743 au total



Équivalent en ETP : **702 745**

Nombre moyen par association : **262**
Équivalent en ETP : **134**

Nombre médian par association : **20**

Un financement indispensable à l'équilibre budgétaire des associations

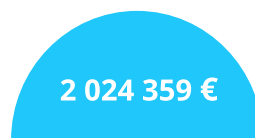
En moyenne, un « poste Fonjep » représente :

➔ **15,6 %** du salaire annuel chargé du salarié

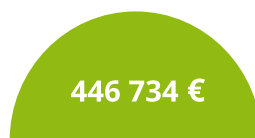
➔ **1,5 %** du budget annuel médian des associations bénéficiaires



Montant moyen de la subvention annuelle « poste Fonjep » versée aux associations



Budget annuel global moyen des associations bénéficiaires



Budget annuel global médian des associations bénéficiaires

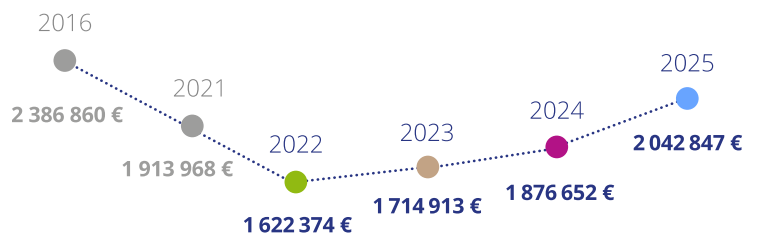
Les budgets des associations bénéficiaires poursuivent leur progression : le budget annuel moyen s'élève à **2 024 359 €** en 2025, soit une augmentation de 4,7 % par rapport à l'exercice précédent. Si la subvention Fonjep reste minoritaire dans le bouclage financier (15,6 % du salaire annuel chargé), son caractère pluriannuel et son « effet label » demeurent indispensables pour sécuriser ces budgets en croissance.

Évolution sur 4 ans des associations bénéficiaires de postes Fonjep

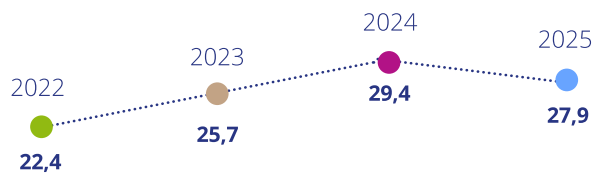
L'étude longitudinale (2022-2025) portant sur **3 861** associations révèle une trajectoire de croissance. En quatre ans, le budget moyen de ces structures a augmenté de **26 %**, passant de 1,62 M€ à 2,04 M€. Toutefois, cette hausse est à relativiser puisque le budget annuel moyen 2025 ne rattrape pas celui d'avant Covid (2 386 860€ en 2016).

Cette évolution s'est traduite par une hausse des effectifs salariés (+24 % en ETP). L'année 2025 se distingue par une explosion du bénévolat, dont le volume en équivalent temps plein a été multiplié par trois depuis 2022. Ce croisement de données suggère que le salarié en poste Fonjep joue un rôle croissant de pivot et de catalyseur de l'engagement citoyen sur les territoires.

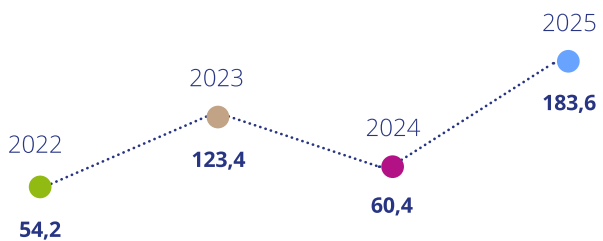
Évolution du budget annuel moyen des associations bénéficiaires



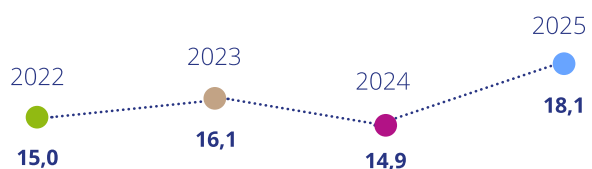
Évolution du nombre moyen de salariés (en ETP)



Évolution du nombre moyen de bénévoles (en ETP)



Évolution du nombre moyen de volontaires (en ETP)



Sources : voir méthodologie p.28

Les associations porteuses de postes Fonjep : une diversité de structures et d'actions au service des territoires



Animation territoriale et équipements de proximité

Au cœur du maillage local, ces associations assurent une mission d'accueil et d'animation pour tous les habitants d'un territoire.



Autonomie, engagement et insertion des jeunes

Ces structures accompagnent spécifiquement le parcours des 16-25 ans vers l'âge adulte et l'autonomie.



Culture, sport et loisirs éducatifs

Structures qui utilisent la pratique artistique, sportive ou scientifique comme vecteur d'émancipation.



Solidarité et accès aux droits

Associations spécialisées dans l'accompagnement des publics fragiles et la lutte contre les précarités.



Animation de réseaux et appui à la vie associative

Soutien à la structuration du secteur associatif lui-même et à la formation des acteurs.

Types d'associations

Centres sociaux et socioculturels, Maisons des Jeunes et de la Culture, Foyers ruraux, Familles Rurales, maisons et associations de quartier.

Foyers de jeunes travailleurs (Habitat Jeunes), Réseau Information Jeunesse (CRIJ, BIJ), Missions locales, Mouvements de scoutisme (EEDF, SGDF, etc.), Chantiers de jeunes bénévoles, Unis-Cité.

Radios associatives, théâtres, cinémas de proximité, ludothèques (ALF), Peuple et Culture, Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), Les Petits Débrouillards, associations et réseaux sportifs (UFOLEP, FSGT).

CIDFF (Droits des femmes), Secours Populaire (SPF), Emmaüs, Restos du Cœur, ATD Quart Monde, Régies de quartier, associations de médiation interculturelle ou d'aide aux migrants (CIMADE).

Guid'Asso, têtes de réseaux, mouvements pédagogiques (CEMEA).

Types d'actions

- Animation de la vie sociale et cohésion territoriale.
- Accueils collectifs de mineurs (ACM) sur les temps périscolaires et extrascolaires.
- Développement local et ingénierie territoriale.
- Actions intergénérationnelles et soutien aux familles.

- Accompagnement de projets de jeunes et engagement citoyen.
- Hébergement social et accès au logement pour jeunes travailleurs.
- Santé mentale des jeunes et mentorat.
- Insertion sociale et professionnelle.

- Accompagnement des pratiques culturelles et artistiques.
- Éducation aux médias et à l'information.
- Transition écologique, préservation de la biodiversité et culture scientifique.
- Activités sportives éducatives et sport citoyen.

- Accès aux droits et lutte contre les Violences Sexuelles et Sexistes (VSS).
- Lutte contre l'exclusion, la précarité et aide alimentaire.
- Insertion par l'activité économique (IAE) pour le cadre de vie.
- Solidarité internationale et éducation à la citoyenneté (ECS).

- Appui technique à la vie associative et conseil de proximité.
- Formation des animateurs et cadres du secteur (BAFA, DESJEPS).
- Coordination de réseaux et accompagnement d'associations membres.

Financiers

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative / Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA).

Ministère du Travail et des Solidarités / Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Ministère de la ville et du logement / Direction générale des collectivités locales (DGCL) / Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

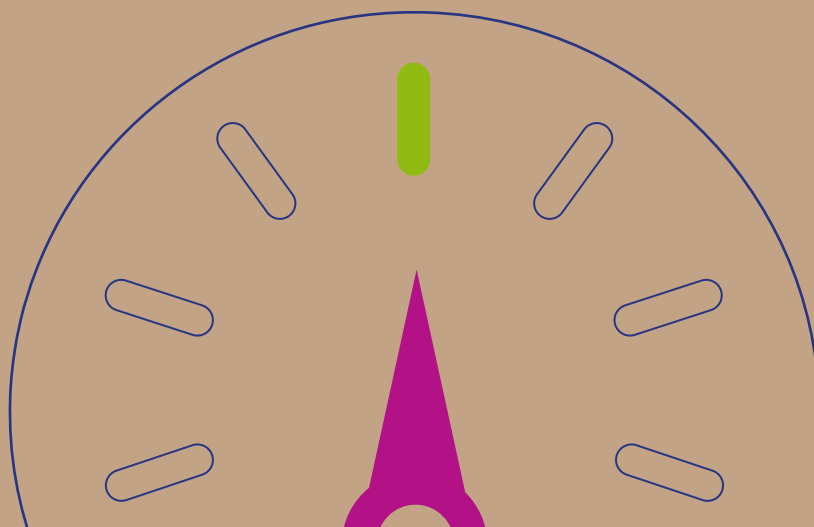
Ministère de la Culture / Direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche (DGDCCER).

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) / Agence française de développement (AFD).

Collectivités locales.

LES POSTES FONJEP CONTRIBUENT AUX DYNAMIQUES TERRITORIALES

Présents sur tout le territoire et en majorité dans des associations locales, les postes Fonjep contribuent à la vie socio-économique et sociale des territoires. Ils agissent au service des populations, dans les zones rurales, périurbaines et dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.



LES POSTES
FONJEP
CONTRIBUENT
AUX
DYNAMIQUES
TERRITORIALES

Un soutien à la vitalité
associative de proximité

69 % des associations bénéficiaires sont des structures de moins de dix salariés, et 71 % des associations bénéficiaires sont locales. Cela assure une présence forte et une adaptation aux réalités du terrain.



71 % des associations
bénéficiaires des
postes Fonjep sont des
associations locales



10 % sont des têtes de
réseau départemental
et près de 11 % sont des
têtes de réseau régional
ou interrégional dont
l'objectif est de favoriser
les coopérations

Des réponses aux besoins de la
population

Les actions menées directement ou indirectement par le bénéficiaire du poste Fonjep ont trait à de nombreux services essentiels pour la population.

Les principaux domaines d'action des bénéficiaires de postes Fonjep sont l'enfance et la jeunesse (52 %), et le social et la santé (44 %). L'évolution observée en 2025 — recul relatif des domaines « Enfance et jeunesse » et « Culture » au profit des domaines « Social et santé » (+5 points) et de « Développement local / territorial » (+4 points) — témoigne de l'adaptation du dispositif aux nouveaux besoins sociaux. Le dispositif n'est pas figé : il est un outil de politique publique « vivant », capable d'évoluer selon les diagnostics territoriaux réalisés par les services déconcentrés : Drajtes, Dreetes, etc.



Domaines d'actions des bénéficiaires de postes Fonjep

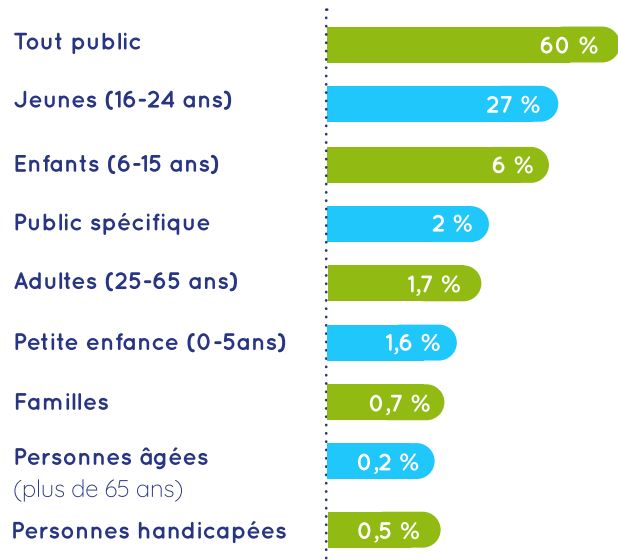
Domaines d'actions	Types d'actions <small>Les associations peuvent indiquer jusqu'à 4 types d'actions.</small>	% de salariés en poste Fonjep
Enfance et jeunesse	Accompagnement de projets de jeunes : 29,99 % Accueils collectifs de mineurs (extrascolaire) : 12,43 % Accueils collectifs de mineurs (périscolaire) : 7,74 % Information jeunesse : 2,08 %	52,24 %
Social et santé	Animation de la vie sociale : 17,96 % Accompagnement social : 14,46 % Insertion sociale et professionnelle : 4,95 % Accompagnement social hébergement : 2,52 % Publics en situation de handicap : 2,34 % Santé mentale des jeunes : 1,37 % Hébergement social : 0,40 %	44 %
Développement local / territorial	Appui à la vie associative : 18,27 % Développement local et territorial : 10,17 % Tourisme social : 0,31 %	28,75 %
Culture	Accompagnement des pratiques culturelles	22,78 %
Éducation et citoyenneté	Continuité éducative : 5,04 % Formation à la citoyenneté des jeunes : 4,64 % Éducation aux médias et à l'information : 2,65 % Service civique : 2,48 % Lutte contre les VSS ^(*) : 2,12 % Médiation numérique : 1,72 % Formation BAFA : 1,15 % Lutte contre le harcèlement : 0,93 % Lutte contre les dangers des écrans : 0,62 % Formations BJEPS, DJEPS, DESJEPS : 0,44 % Mentorat : 0,40 %	22,19 %
Famille	Actions intergénérationnelles	11,19 %
Environnement	Transition écologique : 5,71 % Préservation de la biodiversité : 2,92 %	8,63 %
Autres	Autres types d'actions	4,56 %
Sport et loisirs	Activités sportives	3,41 %
Solidarité internationale	Déploiement des dispositifs de solidarité internationale	1,42 %

^(*)Violences sexuelles et sexistes

Public prioritaire des actions menées par les postes Fonjep

60 % des salariés en poste Fonjep mènent une action qui cible un public très large.

33 % agissent prioritairement auprès d'enfants et de jeunes âgés 6 à 24 ans.

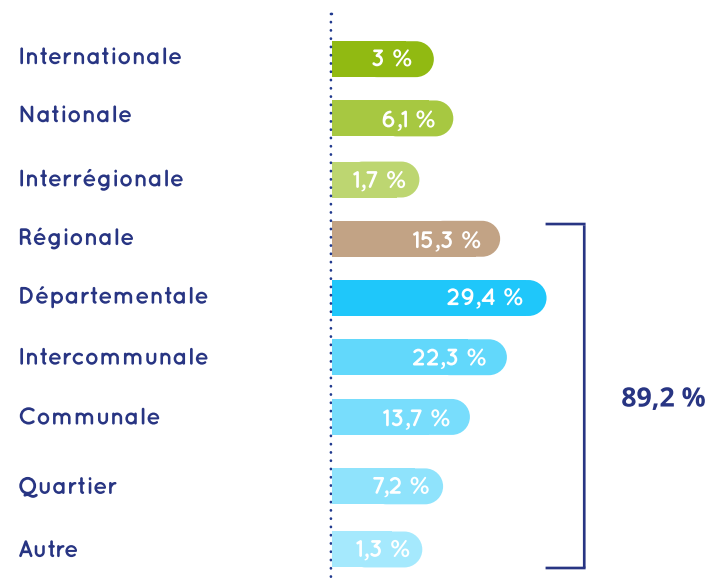


Une contribution à l'égalité territoriale

89 % des associations bénéficiaires agissent à l'échelle régionale ou infrarégionale.

11 % interviennent à l'échelle interrégionale, nationale ou internationale.

Échelle d'intervention des associations bénéficiaires



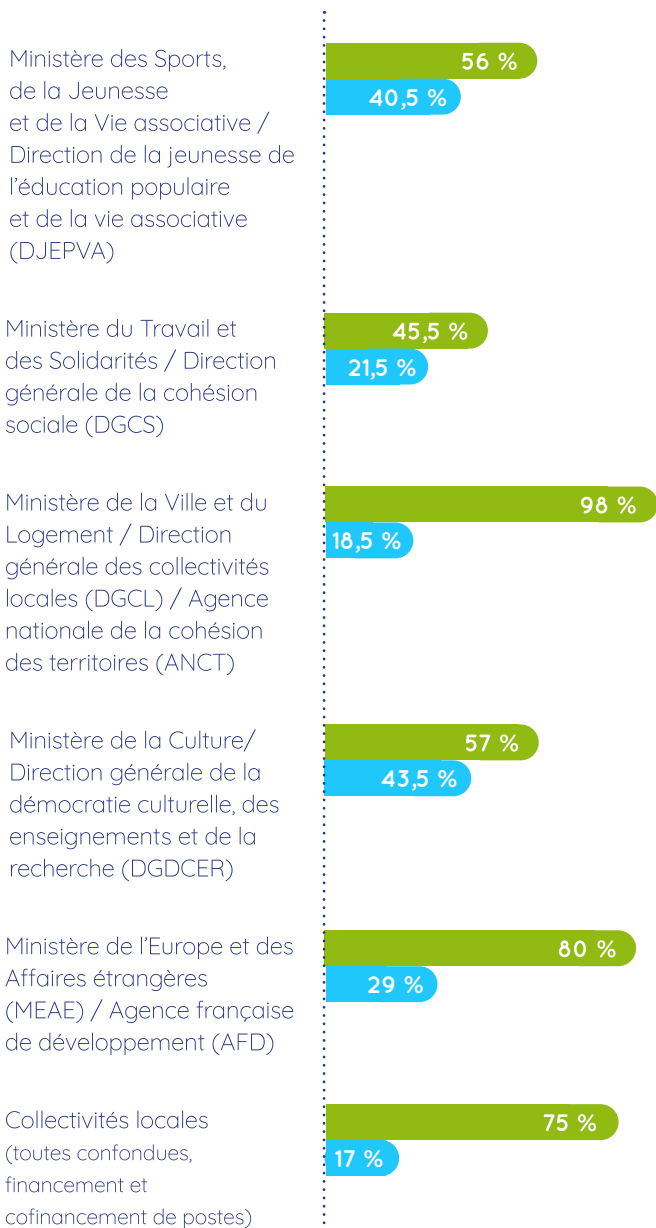
60 %
des salariés en poste
Fonjep mènent une
action qui cible un
public très large.

33%
agissent prioritairement
auprès d'enfants et de
jeunes âgés 6 à 24 ans.

35 % des associations bénéficiaires de postes Fonjep sont implantées dans des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV), mais au-delà, **62 %** des associations déclarent agir au moins en partie en ZRRR.

De la même façon, **22 %** des associations sont implantées en zones France Ruralités Revitalisation (FRR), mais elles sont **34 %** à intervenir dans ces zones.

Par Financeur, pourcentage des associations bénéficiaires de postes Fonjep qui déclarent agir en QPV et/ou ZRRR



- QPV : Quartiers politique de la ville
- ZRRR : Zones France ruralités revitalisation

En intervenant massivement dans les Quartiers prioritaires (62 %) et les Zones rurales (34 %), le dispositif garantit le maintien d'une offre de services publics (jeunesse, social, culture). Les postes Fonjep agissent ici comme un rempart contre l'isolement territorial et un levier essentiel de cohésion nationale.

La participation des collectivités au financement des postes Fonjep

Les collectivités locales peuvent financer des postes Fonjep et signer une convention tripartite avec l'association et le Fonjep. Celle-ci autorise alors le Fonjep à verser la subvention de la collectivité à l'association.

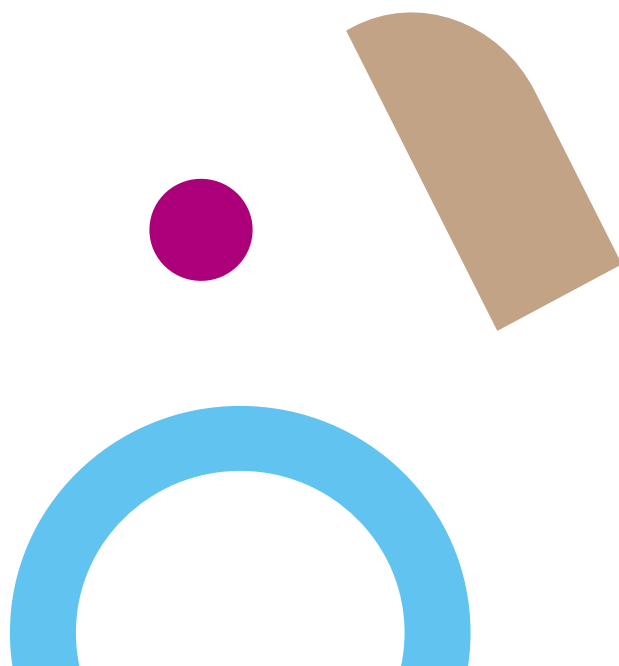
En 2025, 47 collectivités locales ont travaillé ainsi avec le Fonjep en lien avec **70** postes Fonjep. **77 %** des collectivités concernées sont des communes.

17 postes Fonjep ont été uniquement financés par les collectivités locales. Pour les 53 autres, les collectivités participent au cofinancement des postes attribués par les ministères.

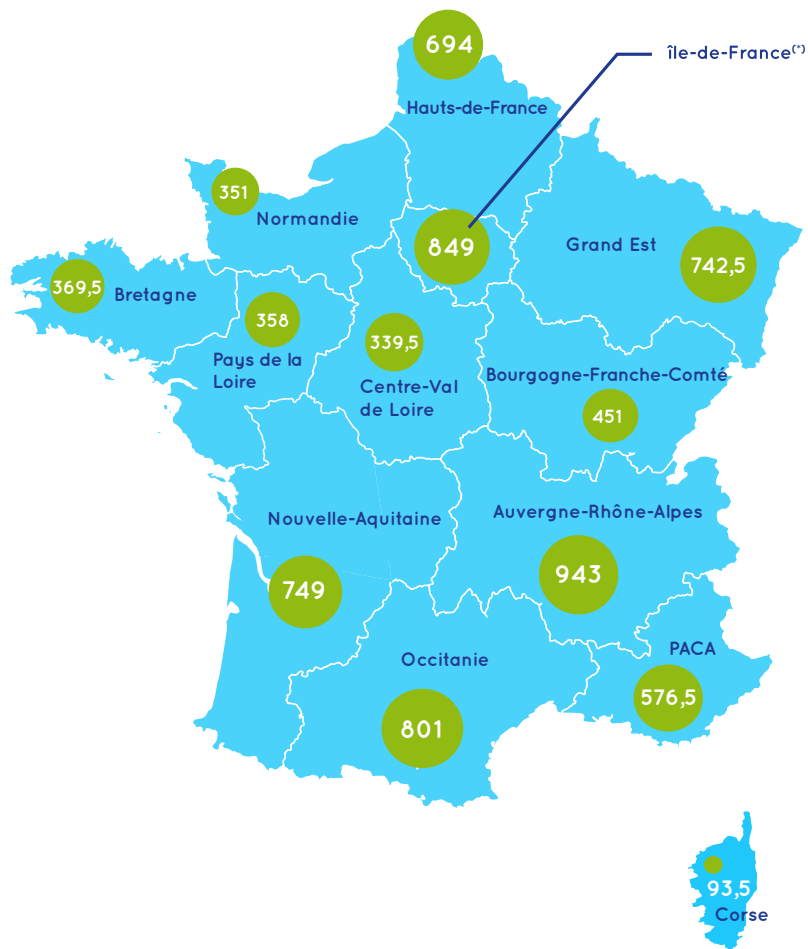
Au total, les subventions des collectivités reversées par le Fonjep aux associations s'élèvent à **2 550 004 €** en 2025.

Le cofinancement d'un poste Fonjep par les collectivités est en moyenne de 33 529 €, ce qui représente **78 %** du montant moyen annuel chargé des salariés porteurs d'un poste Fonjep.

Ces chiffres ne traitent que les subventions des collectivités qui font l'objet d'une convention avec le Fonjep.



Une répartition des postes sur l'ensemble du territoire^(*)



Les territoires ultramarins

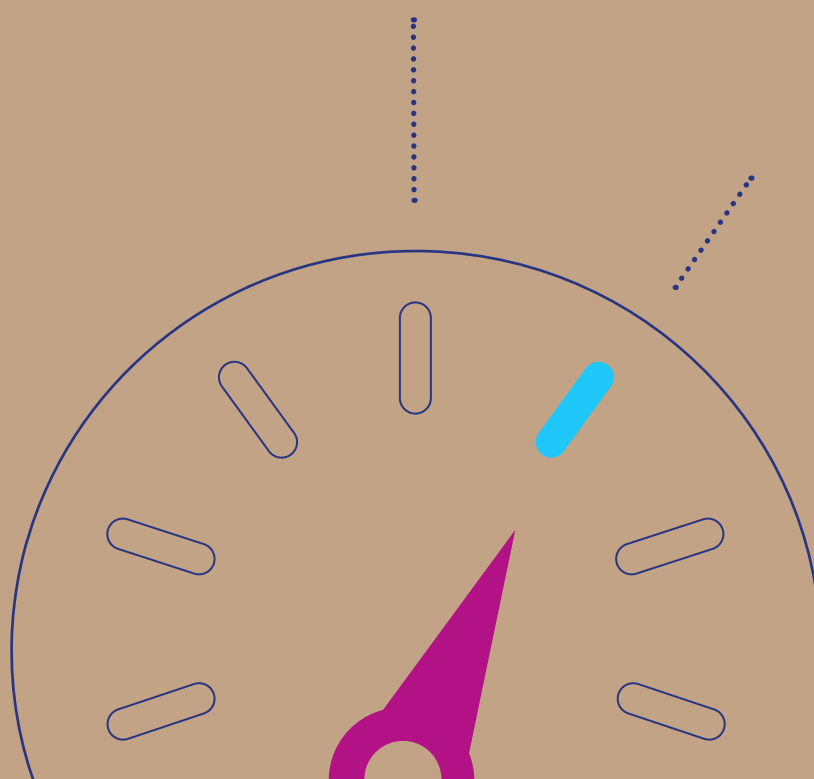
- 69 Guadeloupe
- 50 Guyane
- 81 La Réunion
- 73 Martinique
- 84 Mayotte
- 16,5 Nouvelle-Calédonie
- 10 Polynésie française
- 4 St-Pierre-et-Miquelon
- 5 Wallis et Futuna

^(*) Il faut y ajouter 932,5 postes nationaux.

Pour plus d'informations sur les postes par région, consultez www.fonjep.org, rubrique « Postes Fonjep » / « Baromètre »

LES POSTES FONJEP, LEVIERS DES POLITIQUES PUBLIQUES

Créé en 1964, l'association Fonjep est cogérée par l'État, les collectivités et les associations à voix égales, ce qui fait sa force et sa singularité. Elle agit comme une interface entre ces différents acteurs. Son cœur de métier est la gestion et le versement des subventions publiques dites « postes Fonjep », octroyées et financées par plusieurs ministères.

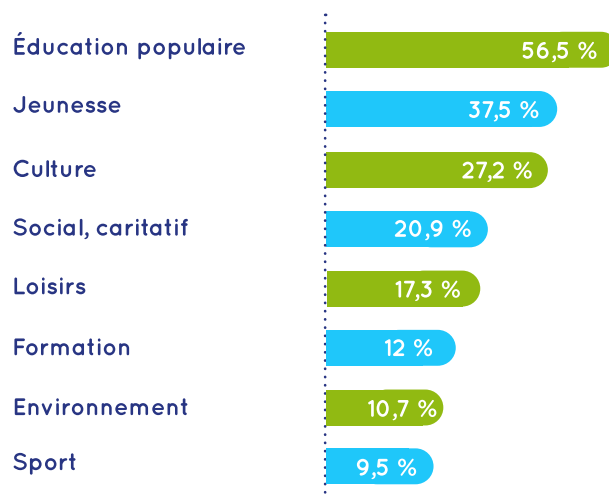


LES POSTES FONJEP LEVIERS DES POLITIQUES PUBLIQUES

Un dispositif qui s'adapte aux grandes orientations nationales

Le dispositif des postes Fonjep contribue au déploiement de politiques publiques dans la jeunesse, l'éducation populaire, les loisirs, la culture, le social, l'environnement, etc.

Les 8 thématiques dominantes des projets associatifs portés par les postes Fonjep



Au fil du temps, le dispositif des « postes Fonjep » a évolué et s'est adapté pour répondre aux priorités des politiques publiques et à de nouveaux enjeux, de façon ponctuelle ou durable. La gestion interministérielle et la souplesse de fonctionnement du Fonjep favorisent cette flexibilité.

L'organisation cogérée facilite la diffusion des nouveaux dispositifs auprès des associations.

2019

- 1 723 nouveaux postes viennent soutenir l'action associative :
- Doublement du nombre des postes Fonjep dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et augmentation notable de la subvention qui passe de 5 500 € à 7 164 €.
 - Création de 1 000 postes Fonjep par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse suite au rapport Borello⁴.
Création de 20 postes Fonjep « recherche et développement » avec un doublement d'unité expérimenté par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour faire suite à une proposition du rapport transmis au gouvernement en 2018 par le Mouvement associatif.
 - Création de 200 postes Fonjep pour les groupements d'employeurs et les pôles territoriaux de coopération associatifs (PTCA).

2020

- Des adaptations aident les associations JEP à faire face à la crise sanitaire :
- Pendant la période de confinement, les aides relatives aux « postes Fonjep » qui font partie des effectifs de l'association ont été maintenues, même si les salariés concernés étaient en chômage partiel.
 - Les aides relatives au deuxième trimestre ont été versées dès mars 2020, en même temps que les aides du premier trimestre.
- Création de 1 000 postes Fonjep par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse suite au rapport Borello⁴.

2021

Dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement crée les postes Fonjep « Jeunes » (1000 en 2021 et 1000 en 2022) pour une durée de 3 ans non renouvelable.

2023

Suite à une expérimentation lancée en 2020, les postes Fonjep Guid'Asso sont généralisés en 2023 pour soutenir le déploiement d'un réseau national d'appui à la vie associative qui permet à chaque association employeuse ou non, même la plus petite, de trouver près de chez elle une personne pour répondre à ses questions. Ces postes « Guid'Asso » viennent progressivement remplacer les postes Fonjep « CRIB » (créés en 2005).

2024

Doublement des postes Fonjep-Culture et revalorisation de la subvention. La soixantaine de postes Fonjep-Culture nationaux est complétée par la création de 60 nouveaux postes Fonjep-Culture régionaux qui bénéficient directement aux antennes locales des réseaux d'Education populaire.

2025

La nouvelle instruction du 18 mars 2025 oriente prioritairement l'attribution des postes vers les structures de moins de 10 salariés afin de renforcer le maillage associatif de proximité. Les postes soutiennent les politiques publiques dans les territoires fragiles, avec une attention particulière pour les Quartiers prioritaires de la Ville (QPV) et les Zones Zones France ruralités revitalisation (ZFRR). Le réseau Guid'Asso atteint 939 unités (+32 %) et remplace définitivement les postes CRIB.

⁴Borello, J.-M. (2018, 16 janvier). *Donnons-nous les moyens de l'inclusion* : Rapport sur l'inclusion par l'emploi, la formation et l'accompagnement. Ministère du Travail.

Un engagement pour la professionalisation et l'innovation

- Depuis sa création, le Fonjep accompagne la professionalisation des métiers du secteur associatif.
- Il impulse une dynamique de réflexion et d'innovation au sein des associations bénéficiaires via sa commission prospective et l'organisation de 21 rencontres prospectives (« Projep ») entre 2022 et 2025, sur des thématiques comme l'engagement, la transition numérique ou l'évaluation. Des chantiers de recherche-action sont également menés.

Une aide ciblée, contrôlée et évaluée

- L'attribution des postes relève de la décision du ministère financeur, qui détermine les critères et les orientations de l'action.
- La subvention est strictement destinée à rémunérer du personnel permanent. Le Fonjep effectue des contrôles des fiches de paie pour s'assurer de la présence des porteurs de poste.
- Les postes sont généralement attribués pour une durée de trois ans renouvelable et font l'objet d'une évaluation régulière par les ministères.

Tous financeurs confondus, **57 973 296 €** de subventions « postes Fonjep » ont été reversés par le Fonjep aux associations en 2025.

57 973 296 € de subventions consommées au bénéfice des associations

Tous financeurs confondus, **57 973 296 €** de subventions « postes Fonjep » ont été reversées par le Fonjep aux associations en 2025.

Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative / Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA).	4 348,5 postes Fonjep « Jeunesse et éducation populaire » (JEP)	39 195 439 €
	933 postes Fonjep « Jeunes »	
	939 postes Fonjep « Guid'Asso »	
Ministère du Travail et des Solidarités / Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), financement assuré par la DJEPVA.	712 Postes Fonjep « Cohésion sociale » ⁵	4 760 186 €
Ministère de la Ville et du Logement / Direction générale des collectivités locales (DGCL) / Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).	1 482 postes Fonjep « Politique de la ville »	9 660 404 €
Ministère de la Culture / Direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche (DGDCER).	121 postes Fonjep « Culture »	911 448 €
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) / Agence française de développement (AFD).	90 postes Fonjep « Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale » (ECSI)	895 815 €
Collectivités locales (toutes confondues, financement et cofinancement de postes).	17 postes sans part État, et cofinancement de postes.	2 550 004 €
TOTAL	8 642,5 postes	57 973 296 €

⁵ Dont 58 postes affectés exceptionnellement en 2025 suite à une régularisation.

Les 3 principales ressources qui cofinancent la subvention «poste Fonjep»

Voir méthodologie page 28.

	Première ressource financière la plus importante Taux de réponse (%)	Deuxième ressource financière la plus importante Taux de réponse (%)	Toisième ressource financière la plus importante Taux de réponse (%)
Recettes d'activités	21,41	13,53	24,06
Commune	19,42	17,38	12,12
Autre subvention État	17,96	20,43	21,14
CAF / MSA...	17,78	13,89	7,65
EPCI*	7,70	9,77	7,96
Département	6,50	13,05	13,14
Région	5,62	7,70	6,28
Partenaires privés	1,90	2,96	6,68
Europe	1,72	1,28	0,97

* Établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes...)

L'importance des recettes propres :

Les recettes d'activités constituent la première ressource financière complémentaire pour 21,41 % des associations. Elles apparaissent aussi comme la troisième ressource la plus citée (24,06 %), montrant que les associations cherchent à autofinancer une partie de leurs postes.

Le soutien prépondérant des collectivités locales :

Cumulées, les collectivités (communes, départements, régions) et les intercommunalités sont le premier soutien financier cité. Le bloc communal (communes + intercommunalités) est particulièrement vital, représentant la source n° 1 pour plus de 27 % des répondants.

La complémentarité des financements publics :

Les autres subventions de l'État arrivent en deuxième position des ressources complémentaires pour 20,43 % des structures.

La CAF ou la MSA jouent un rôle crucial, étant citées comme ressource complémentaire majeure (n° 1 ou n° 2) par 14 à 18 % des associations.

Le rôle marginal des partenaires privés et de l'Europe :

Ces ressources restent très secondaires, les partenaires privés ne dépassant pas 6,68 % même en troisième ressource, et l'Europe oscillant entre 1 et 2 %.

CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE DES POSTES

Des cartographies dynamiques des postes sont accessibles sur le site du Fonjep.

Ces cartes offrent la possibilité de filtrer les informations par région ou département, par type de postes, et par zones spécifiques d'implantation.

Les données sont les mêmes que celles utilisées pour l'édition de ce baromètre (données 2025 arrêtées au 31 janvier 2026).

Vous pouvez donc :

- **Accéder à la carte nationale et filtrer par région**
- **Accéder à la carte de votre région et filtrer par département**
- **Filtrer par type de poste**
(Fonjep « Guid'asso », Fonjep « Culture », Fonjep « ECSI », etc.)
- **Filtrer par zones spécifiques d'implantation**
(QPV, ZFRF)

Comment y accéder ?

- Rendez-vous sur le site du Fonjep, rubrique « Postes Fonjep » / « Baromètre »



Et sur les pages régionales : « Qui sommes-nous » / « Le Fonjep en région »

MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE ET D'ANALYSE DE DONNÉES

Les analyses présentées dans ce baromètre reposent sur le croisement de trois sources de données complémentaires :

- L'outil de gestion des postes Fonjep (Extranet)
- Données comptables du Fonjep
- Une enquête adressée aux associations bénéficiaires de postes Fonjep en février/mars 2026. Échantillon : 2 261 répondants sur 6 472 sollicités, soit un taux de réponse de 35 %.

Les données 2025 sont arrêtées au 31 janvier 2026.

1. Structure du dispositif et profil des titulaires

Indicateurs : Nombre de postes actifs et d'associations bénéficiaires, répartition par financeur (nombre d'unités), profil du salarié (genre, âge, ancienneté, niveau et domaines de diplômes).

Source : Outil de gestion des postes Fonjep (Extranet).

Méthodologie : Analyse statistique des données d'attribution saisies par les services de l'État et des données renseignées par les associations employeuses.

2. Réalité économique et ressources humaines des associations

Indicateurs : Budget annuel moyen et médian des structures, poids de la subvention dans le salaire chargé, effectifs salariés, bénévoles et volontaires (en ETP), étude longitudinale de ces indicateurs sur 4 ans.

Source : Outil de gestion des postes Fonjep (Extranet).

Méthodologie : Analyse statistique des données saisies par les associations. L'étude longitudinale (2022-2025) suit un échantillon constant de 3 861 associations bénéficiaires sans interruption sur 4 ans.

3. Subventions reversées

Indicateurs : Répartition des subventions par financeur (montants totaux reversés aux associations par le Fonjep pour le compte de la DJEPVA, la DGCS, la DGCL, le ministère de la Culture, le MEAE/AFD et les collectivités).

Sources : Données comptables du Fonjep.

Méthodologie : Consolidation des flux financiers mis en paiement au bénéfice des associations au cours de l'année 2025.

4. Impact territorial

Indicateurs : Échelles d'intervention, implantation et intervention en quartiers prioritaires (QPV) et zones rurales (FRR).

Source : Outil de gestion des postes Fonjep (Extranet).

Méthodologie : Les données d'implantation sont calculées par croisement géographique automatique via l'adresse du siège social. Les données relatives aux zones d'intervention (lorsqu'elles diffèrent du siège) sont saisies par les associations.

5. Missions, actions et financements complémentaires

Indicateurs :

- Répartition des missions des bénéficiaires : Part du temps de travail consacrée à l'intervention directe, la coordination ou l'accompagnement de réseau.
- Domaines d'actions : Sélection parmi 32 exemples d'actions concrètes (jusqu'à 4 choix possibles).
- Sources complémentaires de financement : Classement du Top 3 des ressources complétant la subvention Fonjep pour financer le poste concerné.

Source : Enquête qualitative 2026.

Méthodologie : Enquête adressée aux associations porteuses en février/mars 2026. Échantillon : 2 261 répondants sur 6 472 sollicités, soit un taux de réponse de 35 %.

GLOSSAIRE DES SIGLES

AFD : Agence Française de Développement

ANCT : Agence nationale de la Cohésion des Territoires

CRIB : Centre de ressources et d'information des bénévoles

DGCL : Direction générale des Collectivités locales

DGDCER : Direction générale de la Démocratie culturelle, des Enseignements et de la Recherche

DGCS : Direction générale de la Cohésion sociale

DJEPVA : Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

DRAJES : Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

DREETS : Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

ECSI : Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

ETP : Équivalent temps plein (utilisé pour la consolidation des effectifs salariés et bénévoles)

JEP : Jeunesse et éducation populaire

JSI/VVSI : Jeunesse, solidarité internationale / Ville, vie, vacances solidarité internationale

MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

QPV : Quartiers politique de la ville

SDJES : Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

ZFRR : Zones France ruralités revitalisation



FONJEP
Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire